

MONOGRAPHIE – NORVEGE

Remarque préliminaire : dans ce document, l'abréviation "CESCA" signifie "**Coopération Extérieure dans les Secteurs de la Culture et de l'Audiovisuel avec les pays tiers non membres de l'Union européenne/Espace économique européen et non candidats**". Cette abréviation prend ainsi en compte le périmètre géographique de l'étude qui exclut la coopération extérieure dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel des Etats membres de l'Union et des autres membres de l'EEE avec les autres Etats membres de l'UE/ EEE et les pays candidats à l'adhésion.

1 Synthèse

Sur proposition du Ministère des Affaires Etrangères, le Parlement décide des orientations générales et des pays tiers visés par la coopération dans son ensemble. La CESCA est principalement mise en œuvre par des organismes publics, les acteurs privés jouant un rôle moindre. Les deux principaux ministères (Affaires Etrangères et Culture) délèguent une grande partie de leurs missions à des agences.

La coopération extérieure, et la CESCA en particulier, est fortement axée sur la coopération au développement. Elle s'attache également à exporter la culture norvégienne (et en particulier la littérature) à l'étranger.

En matière de CESCA, le Ministère des Affaires Etrangères y consacre 4,32M€. Le Ministère de la Culture consacre notamment 3M€ aux activités de coopération culturelle internationale dans le cadre de relations multilatérales, y compris les budgets des structures financées ayant une activité internationale. Par ailleurs, la *Norwegian Agency for Development Cooperation (Er Direktoratet for Utviklingssamarbeid) (NORAD)*¹, dédie 1% de son budget à l'action de CESCA.

Les pays tiers prioritaires sont les pays en voie de développement d'Afrique et d'Asie pour le volet développement et, pour le reste de la coopération, l'Afrique du Sud, la Russie, le Japon, l'Amérique du Nord, l'Inde et la Chine.

2 Mise en évidence des principales caractéristiques nationales en termes de coopération culturelle extérieure dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel

Organisation institutionnelle et acteurs

La coopération culturelle est avant tout du ressort du Ministère des Affaires Etrangères et de la *Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD)*. Le Ministère chargé de la culture et le *Norsk Kulturråd (NK)*² jouent un rôle moindre sur le plan politique, mais interviennent en soutenant des activités ayant une dimension internationale.

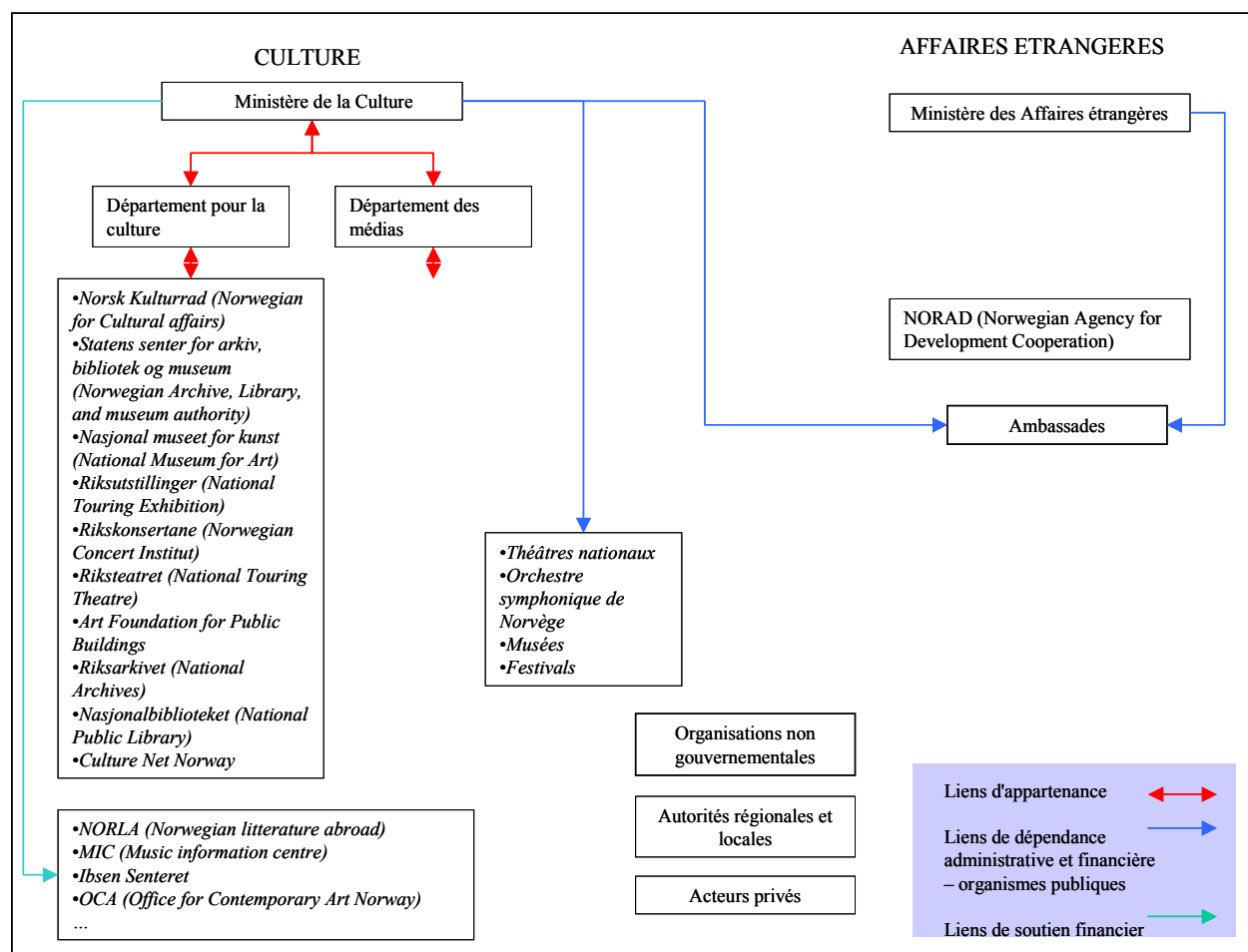
Le Ministère des Affaires Etrangères a en charge la coopération extérieure dans son volet exportation de la culture norvégienne à l'étranger. La structure qui lui est déléguée, NORAD, intervient essentiellement dans les pays du sud ou rencontrant des problèmes de développement.

Sur proposition du Ministère chargé de la culture, le parlement définit les orientations politiques culturelles et décide des financements attribués aux institutions culturelles nationales. Une grande partie de ses missions est déléguée à des agences. Parmi elles, le NK joue un rôle en matière de CESCA.

¹ Agence Norvégienne de Coopération au Développement

² Conseil norvégien pour les Affaires culturelles

Acteurs de coopération culturelle identifiés en Norvège :



Importance relative de la CESCA

L'activité de CESCA n'est pas négligeable pour les acteurs rencontrés. Cependant sa plus grande part n'est pas purement culturelle mais fortement intégrée dans les interventions en matière de coopération au développement.

Ressources financières ³

Les moyens financiers affectés à la CESCA par les acteurs rencontrés sont approximativement de 138 M€ en 2001⁴ ; ils se répartissent de la manière suivante en 2002 :

- Ministère des Affaires Etrangères (hors NORAD) : 4,32M€
- NORAD : 7,8 M€ (soit environ 1% du budget de l'agence) ; en ajoutant à cela l'aide totale publique au titre de la coopération dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel, on atteint un montant d'environ 31,5 M€ ;
- NK : 1 M€ (environ 8 535 000 NOK soit 3,6% du budget de la structure, hors budget de fonctionnement)⁵.

Par ailleurs, les gouvernements successifs norvégiens se fixent, depuis plusieurs années, l'objectif de consacrer 1% du PIB à la coopération au développement (ce taux était de 0,83% en 2001) : cet élément est important quand on sait qu'une part importante de la CESCA est mise en œuvre à travers des actions de coopération.

³ Source : voir paragraphe 1.2

⁴ Si les données de base (budgets annuels, etc.) sont issues de documents validés, les parts affectées à la CESCA, inexistantes, ont fait l'objet d'approximations arrêtées en entretiens.

⁵ Source : Entretien, février 2004

▪ Moyens humains

L'estimation des moyens affectés à la CESCA dans les différents organismes rencontrés n'est pas aisée dans la mesure où personne n'est spécifiquement dédié à cette activité. On peut néanmoins retenir qu'au sein de ces organismes (hors Ministère de la Culture), 13 ETP⁶ se consacrent à la CESCA⁷ :

- Ministère des Affaires Etrangères : sur les 43 agents du Département de la Presse, des Relations culturelles et de l'Information, 8 personnes se consacrent à l'ensemble des activités de coopération extérieure (3 sur les Pays du Sud et 5 sur les pays du Nord) ; on peut estimer qu'environ 4 ETP sont affectés à la CESCA.
- NORAD : aucun agent n'est spécifiquement affecté à la culture, mais le cumul du nombre de personnes intervenant dans ce secteur dans chacune des 6 directions permet de disposer d'un ordre de grandeur : environ 6 ETP sont en charge de la CESCA, considérés comme des « promoteurs » de la culture.
- NK : sur les 45 agents, environ 1,5 ETP se consacrent à la CESCA⁸.
- Ministère de la Culture : il n'existe pas de personnel dédié exclusivement à la CESCA et une estimation est impossible.

Objectifs généraux et priorités stratégiques

Les objectifs de la Norvège en matière de CESCA concernent d'abord la coopération au développement mais aussi des échanges réciproques dans le domaine strictement culturel.

Les interventions dans le secteur sont cadrées par :

- l'importance affichée accordée à la coopération au développement,
- la définition annuelle, par le Parlement et sur proposition du Ministère des Affaires Etrangères, des pays tiers prioritaires,
- des accords de coopération avec quelques pays.

Le premier objectif se décline en 2 sous-objectifs principaux, essentiellement mis en œuvre par le Ministère des Affaires Etrangères et NORAD.

- favoriser la réciprocité et la connaissance mutuelle des cultures dans un objectif de stimulation artistique,
- intégrer la CESCA dans un objectif plus large d'aide au développement.

Les acteurs interrogés semblent travailler en priorité avec l'Afrique du Sud, la Russie, le Japon, l'Amérique du Nord, les Balkans et la Pologne, l'Inde et la Chine.

Concernant la coopération au développement, les pays prioritaires, définis annuellement par le Parlement sur proposition du Ministère des Affaires Etrangères, étaient en 2001 : la Tanzanie, le Mozambique, la Zambie, le Bangladesh, l'Ouganda, l'Ethiopie, le Sri Lanka, le Nicaragua, le Népal, le Malawi et l'Erythrée⁹.

Les accords de coopération avec les pays tiers ne constituent pas le cadre d'intervention privilégié de l'Etat norvégien. Des accords culturels existent (et fonctionnent) néanmoins avec 3 pays tiers : l'Egypte, l'Inde et la Chine. D'autres pays du Sud font l'objet d'accords comprenant un volet culturel qui n'est pas essentiel.

Modes et types d'intervention et procédures associées

⁶ ETP = équivalent temps plein.

⁷ Source : entretiens mai 2003

⁸ Source : Entretien, février 2004

⁹ Source : NORAD, site Internet (www.ssb.no)

Les 4 acteurs interrogés interviennent majoritairement via des versements de subventions ; les initiatives propres ne représentent a priori qu'une faible part de leur activité, sans qu'il soit possible d'en mesurer le volume.

Les modalités d'intervention des acteurs interrogés sont relativement bien cadrées, même si chacun dispose de principes et de règles internes propres :

- existence de comités professionnels donnant des avis sur les choix d'intervention et de subventionnement (NK) ;
- critères d'éligibilité de projets pour obtenir une subvention : Ministère des Affaires Etrangères et NORAD dans une moindre mesure ;
- priorité donnée à des programmes s'intégrant sur le long terme plutôt qu'à des actions ponctuelles : NORAD.

Le NK, NORAD et le Ministère des Affaires Etrangères sont également des organes de conseil : si cette activité fait partie des missions principales du NK (voir § 1.2.3), dans le cas des 2 autres il s'agit uniquement de conseils aux ambassades norvégiennes pour la mise en œuvre de projets dans les pays tiers.

Aucune procédure n'a été identifiée pour le Ministère de la Culture.

Visibilité de la CESCA et informations disponibles

En dehors des aspects spécifiquement liés au développement et à la coopération, la CESCA de la Norvège n'est pas particulièrement visible ; aucun organisme spécifique centralisateur et/ou diffuseur d'information sur ce sujet n'existe à notre connaissance.

En revanche, le NORAD, qui occupe une place importante dans le secteur, produit des rapports et de nombreuses brochures facilement disponibles.

Liens avec les organisations internationales

En plus de sa participation aux programmes culturels européens, la Norvège prend part aux réflexions portant sur les questions culturelles concernant l'Europe du Nord.

Par ailleurs, la Norvège est membre de différents organismes de coopération régionale :

- le *Nordic Council*¹⁰,
- le *Baltic Sea Council*,
- l'*Ars Baltica*,
- le *Barents Euro-Arctic Council*.

Enfin, la Norvège est un membre actif au sein de l'UNESCO.

Attentes à l'égard de l'Union européenne

Il ne ressort aucune attente précise commune à l'ensemble des interlocuteurs rencontrés. Pour certains d'entre eux, la Norvège cherche à faire partie de l'Europe intellectuelle, tout en souhaitant préserver une identité culturelle propre (y compris à l'égard des autres pays scandinaves) ; elle est, à ce titre, ouverte à une coopération plus étroite avec l'Union et la Commission européenne.

¹⁰ cf. monographie sur le Danemark

3 Présentation des principaux acteurs identifiés

3.1 Ministère des Affaires Etrangères

Statut juridique

Le Ministère des Affaires Etrangères, administration publique, comprend un Département de la Presse, des Relations culturelles et de l'information. Celui-ci a en charge la CESCA, sans que cette activité soit isolée du reste de ses activités culturelles.

Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

Les liens sont forts avec le Ministère de la Coopération et le **Ministère de la Culture et des Affaires ecclésiastiques**.

NORAD est la seule structure dépendant du Ministère: il a en charge le développement de la coopération, dont l'objectif premier est de contribuer à la réduction de la pauvreté (voir description ci-après).

Missions générales

En matière de coopération, le Ministère des Affaires Etrangères est responsable de la définition des objectifs politiques et de la stratégie à mettre en œuvre avec chacun des pays tiers ; il gère également les aides et l'assistance d'urgence. Le Ministère de la Coopération est politiquement et techniquement responsable de la coopération au développement.

Missions et compétences spécifiques en matière de CESCA, priorités et stratégie, ligne politique

Le Ministère des Affaires Etrangères a en charge l'ensemble de la coopération culturelle extérieure avec les pays du Sud ; pour les pays du Nord, il s'occupe uniquement des interventions portant sur l'exportation ou la diffusion de la culture norvégienne à l'étranger (les interventions relatives à l'importation ou la diffusion de la culture étrangère en Norvège étant du ressort du Ministère de la Culture).

Le ministère poursuit deux objectifs principaux :

- favoriser la réciprocité et la connaissance mutuelle des cultures dans un objectif de stimulation artistique,
- intégrer la CESCA dans un objectif plus large d'aide au développement.

Ce dernier objectif, qui concerne en grande partie les pays du Sud, est également mis en œuvre par *NORAD*.

En 2001, l'accent a par exemple été mis sur la coopération entre les musiciens en Norvège et à l'étranger, en particulier à travers la participation à des festivals culturels et artistiques et des échanges d'artistes. Des événements ont également été organisés dans le cadre de la lutte contre le SIDA et des actions en faveur de la paix.

Types d'intervention et procédures

Le Ministère des Affaires Etrangères intervient essentiellement en tant que pourvoyeur de subventions à la suite de sollicitations externes, sauf lorsqu'il s'agit d'artistes à titre individuel (l'Office pour l'art contemporain dispose d'un budget affecté à ce type d'intervention).

Ses critères d'intervention sont les suivants :

- existence d'un cofinancement,
- réalité d'une stratégie sur le long terme du demandeur,
- correcte prise en compte des aspects matériels,

- pertinence du domaine d'intervention concerné.

Lors de visites d'Etat, il arrive que le ministère soit à l'origine d'initiatives venant en accompagnement de la politique diplomatique ou commerciale. L'ensemble des dépenses relatives à la CESCA est dans ce cas à sa charge.

Les ambassades de Norvège à l'étranger disposent également d'un budget pour leur permettre de financer et mettre en œuvre certains projets dans les pays tiers. Leur autonomie semble grandissante.

Le Ministère peut solliciter deux types de conseil en amont de ses interventions ou de celles des ambassades : un conseil des experts peut assister le Ministère et les ambassades dans leurs choix, et les ambassades peuvent conseiller le Ministère sur l'opportunité de financer certains projets, en fonction de leur connaissance des pays tiers.

Domaines d'intervention prioritaires

Concernant la coopération avec les pays du Nord, les secteurs d'intervention prioritaires sont la littérature, le cinéma et la musique. Avec les pays du Sud, ils sont beaucoup plus divers : la musique avec l'Afrique du Sud, la danse et le cinéma avec l'Inde, ...

Pays tiers prioritaires

Le Ministère concentre ses actions sur des zones géographiques prioritaires ; la coopération extérieure culturelle concerne ainsi, dans l'ordre : les pays d'Europe occidentale (l'Allemagne et la France surtout), la Russie, le Japon, l'Amérique du Nord, les Balkans et la Pologne, l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud.

La coopération au sens de développement est particulièrement forte avec les pays suivants : Tanzanie, Mozambique, Bangladesh, Zambie, Ouganda, Ethiopie, Nicaragua, Sri Lanka, Malawi, Erythrée.

Des partenariats existent également avec les pays nordiques.

Partenaires dans la mise en œuvre

Le partenariat est fort avec l'UNESCO, en particulier pour la réalisation de séminaires avec des artistes étrangers et pour la mise en œuvre d'un programme destiné à accroître la connaissance des jeunes et des enfants sur la protection du patrimoine. Des partenariats sont également mis en place de façon ponctuelle avec des ONG.

Modalités de suivi et/ou d'évaluation

Différentes interventions du ministère font l'objet d'évaluations très formelles, présentées annuellement dans un rapport d'évaluation des activités du Ministère.

7 d'entre elles ont été évaluées en 2001, mais aucune ne porte spécifiquement sur la CESCA ni même la coopération culturelle dans son ensemble.

Moyens humains

Sur les 43 agents du Département de la Presse, des Relations culturelles et de l'information, 8 personnes se consacrent à l'ensemble des activités de coopération extérieure (3 sur les Pays du Sud et 5 sur les pays du Nord). On peut estimer que 4 ETP environ sont affectés à la CESCA exclusivement¹¹.

Moyens financiers

Le Ministère consacre approximativement 4,32M€ à la CESCA. La majorité de ces financements s'orientent vers les pays en développement.

¹¹ Source : entretiens mai 2003

▪ **Exemples de programme à l'initiative du Ministère des Affaires Etrangères**

Le Ministère des Affaires Etrangères développe une stratégie précise avec les Etats-Unis.

Celle-ci comprend quelques mesures culturelles dont les priorités sont les suivantes :

- lier plus fortement la culture aux relations extérieures,
- établir des liens plus forts entre les institutions culturelles américaines et norvégiennes pour accroître et systématiser la coopération culturelle,
- fournir des informations ciblées sur la culture norvégienne et accroître la dimension culturelle des visites des décideurs politiques et économiques,
- diffuser l'image d'une nation créative et moderne.

Plusieurs événements annuels de promotion de la Norvège, ayant une dimension culturelle plus ou moins forte, sont ainsi organisés aux Etats-Unis avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères : célébration de la fête nationale le 17 mai dans plusieurs grandes villes, festivals dans le Dakota du Nord, dans l'Iowa, etc.

3.2 Ministère de la Culture et des Affaires ecclésiastiques

Statut juridique

Le Ministère de la Culture et des Affaires ecclésiastiques est une administration centrale. Le Ministère se compose actuellement de cinq départements : culture, média, sports, affaires ecclésiastiques, et administration.

Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

Une part croissante de ses missions a été déléguée à des agences. Ainsi, dans les secteurs de la culture et de l'audiovisuel, différentes structures dépendent de lui :

- la Direction des archives nationales, des bibliothèques et des musées,
- le *Norwegian Council for Cultural Affairs (Norsk Kulturrad*^{12, 13}) – A partir de 2004 *Arts Council Norway*.
- le *National museum for art*¹⁴
- le *Norwegian Concert Institute*¹⁵
- le *National Touring Exhibitions*¹⁶
- le *National Touring Theatre*¹⁷
- la *Art Foundation for Public Buildings*¹⁸,
- la *National Public Library (Nasjonalbiblioteket)*,
- les *National Archives (Riksarkivet)*¹⁹,
- le *Culture Net Norway*²⁰,
- le *Norwegian Film Fund (Norsk Filmfond)*²¹,
- le *Norwegian Film Institute (Norsk filminstitutt)*²².

Certaines de ces structures ne vivent ainsi que de fonds publics. Le Ministère finance également d'une part un grand nombre de théâtres, orchestres et musées et d'autre part les activités culturelles des institutions locales et régionales à hauteur de 60 à 70%.

Missions et compétences générales

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le Ministère de la Culture et des Affaires Ecclésiastiques est en charge de la politique culturelle, des affaires ecclésiastiques, des media, du sport et des jeux et loteries. Il prépare les décisions politiques et supervise les activités des structures déléguées (voir ci-dessus).

Le Département de la Culture est un des 4 départements spécialisés du Ministère.

Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie, ligne politique

¹² Le Conseil norvégien pour les affaires culturelles

¹³ La Bibliothèque nationale de Norvège

¹⁴ Le Musée national des beaux-arts

¹⁵ L'Institut norvégien pour les concerts

¹⁶ L'organisme national de diffusion des expositions temporaires

¹⁷ L'organisme national de diffusion des productions théâtrales

¹⁸ La Fondation pour les arts dans les bâtiments publics

¹⁹ Les Archives nationales norvégiennes

²⁰ Il s'agit d'un portail Internet dédié à la culture norvégienne

²¹ Le Fonds norvégien pour le cinéma

²² L'Institut norvégien du cinéma

Le Ministère de la Culture a en charge la promotion de la culture étrangère en Norvège, alors que le Ministère des Affaires étrangères se consacre essentiellement à l'exportation de la culture norvégienne à l'étranger.

Ses priorités en matière de coopération extérieure sont les suivantes :

- la promotion de la multiculturalité

Types d'intervention et procédures

Une grande part croissante des activités du Ministère a été déléguée à des agences (voir ci-dessus) et les interventions directes sont donc aujourd'hui restreintes. Aucune procédure n'a pu être identifiée.

Domaines d'intervention prioritaires

Tous les domaines sont soutenus de façon globalement équivalente.

Pays tiers prioritaires

En dehors des orientations définies annuellement par le Parlement, le Ministère ne travaille pas prioritairement avec certains pays tiers. On peut néanmoins citer en exemple la coopération menée actuellement avec l'Afrique du Sud, la Russie, et la Chine. Les pays nordiques (hors champ de l'étude) restent les pays avec lesquels la coopération est la plus importante.

Partenaires dans la mise en œuvre

Le *Nordic Council*, le *Baltic Sea Council*, le *Ars Baltica*, le *Barents Euro-Artic Council*, l'UNESCO, le Réseau international pour la politique culturelle, le Conseil de l'Europe et l'Organisation mondiale pour la propriété intellectuelle sont des partenaires du Ministère.

Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure

Tous les organismes subventionnés (y compris les structures déléguées) sont tenus de fournir des rapports d'activités ; des rencontres ont lieu régulièrement avec les plus importants d'entre eux (le *Norsk Kulturrad* par exemple).

Moyens humains

Il n'existe pas de personnel dédié exclusivement à la CESCO.

Moyens financiers

Le budget de la culture représente environ 0,6% du budget de l'Etat.

En 2002, le budget du Ministère de la Culture (y compris budgets délégués aux agences) est d'environ 692 M€. Aucune comptabilité analytique ne permet de distinguer les financements spécifiques de CESCO. Cependant, on peut souligner que 3M€ étaient consacrés aux activités de coopération culturelle internationale multilatérale.

3.3 *Norwegian Agency for Development Cooperation (Er Direktoratet for Utviklingssamarbeid) (NORAD)²³ – Département technique, Unité Education, Recherche et Culture*

Statut juridique

NORAD est le seul organe dépendant directement du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère de la Coopération.

Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

Les liens de *NORAD* sont forts avec les ambassades norvégiennes à l'étranger (voir ci-après). *NORAD* travaille également avec des institutions chargées de suivre l'évolution de pays en voie de développement.

Missions et compétences générales

NORAD gère la coopération au développement, sur le long terme, entre la Norvège et environ 20 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique centrale. Elle s'appuie pour cela sur les ambassades norvégiennes ce qui permet un vrai dialogue avec ses partenaires locaux et une bonne identification des priorités à mettre en oeuvre. *NORAD* gère également différents fonds norvégiens en faveur de l'assistance à destination d'environ 80 autres pays en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe.

Sa priorité est la lutte contre la pauvreté : c'est dans ce cadre que s'inscrit la culture.

Missions et compétences spécifiques en matière de CESCO, priorités et stratégie, ligne politique

La CESCO n'est pas considérée comme un objectif à part entière, mais comme l'un des moyens de combattre la pauvreté. C'est aujourd'hui un champ mineur mais en développement.

Le Ministère des Affaires Etrangères définit les priorités de *NORAD* : l'assistance des partenaires dans la mise en œuvre de leurs interventions et la promotion de la coopération culturelle ; il s'agit d'intervenir auprès des populations des pays tiers pour développer leur connaissance du patrimoine et favoriser la prise de conscience de leur culture. Cela passe par le soutien, dans les pays tiers :

- des organisations locales et des institutions engagées dans la préservation et la mise en valeur de l'héritage culturel,
- des organisations et des institutions qui promeuvent le développement de la culture et de l'art contemporains et qui les rendent accessibles au public,
- de la coopération entre la Norvège et les pays tiers pour développer la création artistique.

Depuis 2001, *NORAD* doit s'attacher à rendre la culture plus visible et lui donner toute sa place dans la coopération extérieure²⁴ : elle communique ainsi dans les pays tiers sur le fait que la culture est un secteur d'intervention prioritaire, non seulement en tant que secteur en soi, mais aussi en tant qu'outil d'aide à la coopération au développement et enfin en tant que facteur de durabilité.

Types d'intervention et procédures

NORAD soutient financièrement des organisations régionales, nationales (norvégiennes ou des pays tiers, ces dernières mobilisant le plus de financements) ou internationales, mettant en œuvre des initiatives entrant dans le cadre de ses missions, à condition que ces organisations s'engagent sur une coopération de long-terme (en Norvège, il s'agit par

²³ Agence Norvégienne de Coopération au Développement

²⁴ Source : Rapport du Ministère des Affaires Etrangères sur les objectifs 2001 – Document préparé par l'interlocuteur

exemple du Théâtre national, de l'Association des musiciens, de l'Association des écrivains, etc.). Elle semble soutenir en priorité des programmes plutôt que des actions ponctuelles.

Les ambassades ont également la possibilité de mobiliser *NORAD* pour un avis sur un projet de CESCO qu'elles souhaitent cofinancer, mais elles n'ont aucune obligation en la matière. Elles ne peuvent cofinancer des projets pour un montant supérieur à 260 K€ ; au-delà, le projet est du ressort de *NORAD*.

Il existe un guide de la coopération institutionnelle qui détaille les modes d'intervention de *NORAD* et les différentes procédures de soutien : objectifs de la coopération et conditions requises pour un soutien, répartition des tâches entre les cocontractants, audit et reporting, conditions financières, format type d'un contrat.

Domaines d'intervention prioritaires

Il n'existe pas de domaine d'intervention prioritaire.

Son soutien concerne 4 types de secteurs :

- l'encouragement à la créativité et à la participation (exemples : théâtres de rue et festivals de théâtre sur les droits sociaux au Bangladesh, bibliothèques et troupes de théâtre militant pour la participation aux élections, fonds culturel tanzanien, ...)
- l'éducation aux arts et à la culture et le développement des compétences (programme éducatif musical destiné à protéger et à développer la musique d'Afrique du Sud, création d'un théâtre national palestinien à Jérusalem, coopération avec l'association des professeurs de musique du Zimbabwe, ...)
- les réseaux régionaux et la coopération internationale (soutien au réseau des éditeurs africains, au festival de jeunes musiciens d'Afrique du Sud, à un projet sur « la route des esclaves », ...)
- le renforcement des politiques culturelles et la gestion du patrimoine culturel (programme « Africa 2000 » portant sur la gestion du patrimoine en Afrique subsaharienne, Programme pour le Développement de la Musique en Afrique, réhabilitation du patrimoine culturel au Pakistan et en Ethiopie, ...)

Pays tiers prioritaires

Dans un souci de performance, les moyens financiers sont concentrés sur une vingtaine de pays d'Afrique (64% des fonds), d'Asie (30%) et d'Amérique latine (6%).

Pour (au moins) le Malawi, la Zambie et l'Ouganda, il existe une stratégie pluriannuelle (2001-2005) formalisée par *NORAD* en matière de coopération au développement ; les objectifs culturels sont assez succincts (les principaux objectifs concernant avant tout la bonne gouvernance, la prévention du SIDA, les réformes macro-économiques et la santé) :

- avec le Malawi, il s'agit de soutenir plus fortement le secteur culturel, via la promotion de la littérature et la protection de l'héritage culturel national²⁵ ;
- avec la Zambie, la culture est un instrument de soutien à la démocratie²⁶ ;
- avec l'Ouganda, les objectifs de coopération culturelle ne sont pas formalisés²⁷.

Partenaires dans la mise en œuvre

NORAD travaille en partenariat avec des organismes publics et privés dans les pays tiers et avec la Direction générale de la culture et de l'héritage du Ministère de la Culture.

Ses partenaires sont les autorités et institutions nationales norvégiennes, les organisations non gouvernementales, les réseaux régionaux, des groupes indépendants, et enfin les institutions et entreprises privées dans les pays du Sud.

²⁵ *Strategy for the Norwegian Development Cooperation with Malawi, 2001-2005, NORAD*

²⁶ *Strategy for the Norwegian Development Cooperation with Zambia, 2001-2005, NORAD*

²⁷ *Guidelines for the Norwegian Development Cooperation with Uganda, 2001-2005, NORAD*

Modalités de suivi et/ou d'évaluation

Les modalités d'évaluation et de contrôle des organismes subventionnés sont précises : sur la base du contrat, des rapports financiers doivent être régulièrement transmis et des réunions annuelles sont organisées. Il est arrivé que certains projets soient audités. L'évaluation devrait être développée au sein de NORAD dans les années à venir.

Moyens humains

Au sein de NORAD, aucun agent n'est spécifiquement affecté à la culture, mais le cumul du nombre de personnes intervenant dans ce secteur dans chacune des 6 directions permet de disposer d'un ordre de grandeur : environ 6 personnes ETP, considérées comme des « promoteurs » de la culture, sont en charge de la CESCA.

Moyens financiers

Il n'existe pas de ligne budgétaire dédiée à la CESCA, la culture étant considérée comme un des moyens d'atteindre les objectifs de NORAD dans le secteur de la coopération au développement ; une estimation a néanmoins pu être effectuée.

L'aide publique de la Norvège au titre de la coopération au développement s'élève à 1.573 M€²⁸ en 2001 (augmentation de 13% depuis 1999), ce qui représente 0,83% du PIB (les gouvernements successifs se fixent, depuis plusieurs années, un objectif de 1% encore non atteint). Environ 2% (estimation non vérifiable) de ce budget est annuellement consacré à la culture et à l'audiovisuel, soit 31.468 K€²⁹.

Sur ce budget global affecté à la coopération au développement, NORAD gère, en 2001, 548,5 M€³⁰. Environ 1% soit 7,8 M€ K€³¹ (estimation non vérifiable) est affecté à la CESCA.

La plupart des fonds de NORAD sont redistribués aux ambassades et aux ONG. L'agence subventionne également certaines organisations : la Mission chrétienne, l'Aide norvégienne à l'Eglise, le Conseil des réfugiés (ces subventions peuvent représenter jusqu'à 90% de leur budget).

Exemples

- *Coopération entre l'Ecole de la Culture de Fredrikstad et l'Association des Professeurs de Musique du Zimbabwe*

Ce projet de coopération entre la Norvège et le Zimbabwe est aujourd'hui le reflet d'un solide partenariat entre la Norvège et le Zimbabwe et contribue à une utilisation accrue de la musique traditionnelle dans les écoles zimbabwéennes. Il s'organise à trois niveaux : institutionnel (développer la culture et la musique dans les écoles), individuel (organiser des représentations des élèves dans les 2 pays) et éducatif.

Ce projet existe depuis 1993 et a débuté par l'invitation de professeurs du Zimbabwe à enseigner la musique à des enfants norvégiens, à leur présenter de nouveaux instruments et de nouvelles techniques.

Les résultats les plus tangibles sont aujourd'hui la création d'un orchestre marimba dans une ville de Norvège et d'un groupe de guitaristes spécialisés dans l'adaptation de musique zimbabwéenne sur des guitares classiques. Des représentations sont régulièrement organisées dans les 2 pays.

- *La préservation de l'héritage culturel du Pakistan comme outil du développement local*

²⁸ Source : www.ssb.no

²⁹ Source : Entretiens mai 2003

³⁰ Source : Rapport annuel 2001 NORAD

³¹ Source : Entretiens mai 2003

Le projet, cofinancé par le Service culturel pakistanais de l'Aga Khan, le Fonds Getty et l'Etat français, porte sur la restauration du Fort Baltit, au Nord du Pakistan.

- ***Aide au réseau des éditeurs africains (APNET)***

APNET, créé en 1993, est un réseau pan-africain et à but non lucratif dans lequel est représenté l'ensemble des régions africaines. Sa mission est de coordonner les associations nationales d'éditeurs et de soutenir les éditeurs indigènes. Un partenariat existe depuis 5 ans entre APNET, NORAD, SIDA (Autorité suédoise pour le développement international)³², la Fondation Ford et 2 autres organisations. L'objectif est de participer au développement de l'Afrique par l'accès des populations aux livres. Ce partenariat permet la professionnalisation des éditeurs (grâce à des accords avec des universités pour le suivi de cours), le renforcement des organisations nationales (communication, structure administrative, ...), un meilleur accès des éditeurs africains au marché mondial et enfin l'encadrement du commerce des livres en Afrique (copyrights, etc.).

³² Acteur présenté dans la monographie sur la Suède

3.4 Norsk Kulturrad³³

Statut juridique

Le Conseil norvégien pour les Affaires culturelles (NK) est un organisme public, administré et financé par le Ministère de la Culture mais indépendant de lui (agence déléguée). Son conseil d'administration, qui se réunit environ 6 fois par an, est composé de 13 membres dont 7 sont nommés par le Ministère de la Culture, 4 par le Parlement et 2 par la Fédération Nationale des Communes.

Liens essentiels structurels avec d'autres organes ou institutions

Le NK n'a de liens institutionnels formels qu'avec le Ministère de la Culture qui définit ses orientations politiques culturelles nationales et ses missions.

Missions et compétences générales

Le NK est avant tout un organe de conseil compétent pour toutes les questions culturelles nationales, mais ses missions réelles sont plus vastes :

- la gestion du fonds norvégien pour la culture dont les objectifs sont le soutien à la littérature et aux activités artistiques, la préservation du patrimoine culturel et l'accroissement de l'accessibilité du public à la culture (32,62% de ce fonds est consacré à la littérature, 1,13% à l'aide aux publications, 22,63% à la musique, 15,17% au spectacle vivant, 5,98% aux arts visuels, 6,37% au patrimoine, 3,75% à la jeunesse, 2,91% aux lieux à vocation culturelle, 1,62 aux projets de lieux artistiques et 7,09% aux projets pluridisciplinaires³⁴),
- le conseil aux administrations centrales et au secteur public sur les questions culturelles,
- la mise en place d'activités culturelles expérimentales dans des secteurs ayant des besoins particuliers.

La gestion du fonds norvégien pour la culture est la mission principale : environ 2 000 projets sont annuellement soutenus financièrement.

En plus de ces missions, le Conseil définit des programmes triannuels prioritaires, tels que le programme sur la culture et la santé, le programme Mosaikk (voir ci-dessous) et le programme Culture, Media et nouvelles Technologies.

Compétences spécifiques en matière de CESCO

Aucune compétence spécifique en matière de CESCO (ni même à l'international) n'est assignée au NK.

Une très large majorité des interventions du NK est réalisée sur le territoire norvégien, mais il est assez difficile d'en isoler les activités de CESCO. Cependant l'on peut dire qu'un grand nombre d'interventions ont une dimension de coopération extérieure.

Types d'intervention et procédures

En dehors de ses activités de conseil, le mode d'intervention prioritaire du NK est le financement de projets, la plupart du temps expérimentaux. Une organisation précise encadre les interventions. En effet, le Conseil a mis en place 9 comités professionnels affectés à des domaines culturels ciblés qui l'assistent dans la définition de ses choix stratégiques (des consultants externes sont également fréquemment sollicités). Des groupes de projets et des sous-comités, comme le comité d'appels d'offres pour la littérature, font également partie intégrante du NK. La décision de soutenir financièrement des initiatives fait donc l'objet, au préalable, de sollicitation d'avis d'experts.

³³ Conseil norvégien pour les Affaires culturelles

³⁴ Chiffres 1999, source : *Norsk Kulturrad, Extrait du rapport d'activités 1999*

Par ailleurs, le NK met directement en œuvre, mais de manière marginale, des programmes : par exemple, le *programme Mosaikk*, qui porte sur l'objectif de promotion de la multiculturalité, a une réelle dimension internationale.

Domaines d'intervention prioritaires

Les domaines d'intervention prioritaires sont, dans l'ordre, la littérature (32% du budget en 2002), la musique (22%), le spectacle vivant (15%) la préservation du patrimoine national (6%)³⁵. Le NK intervient également en faveur des arts visuels et artisanaux (6%), de la construction de bâtiments à destination culturelle, de l'architecture, de la culture destinée aux enfants et de la multiculturalité.

Le budget affecté à la littérature est majoritairement destiné à un système d'achat de livres, mécanisme très spécifique de soutien au secteur de l'édition. En effet, le NK s'engage à acheter un nombre déterminé d'exemplaires d'ouvrages sélectionnés par son comité de lecture (environ 380 ouvrages, soit plus de 400 000 exemplaires par an³⁶). Ces exemplaires achetés sont donnés aux bibliothèques norvégiennes. Cette pratique bénéficie aussi à la diffusion de la littérature étrangère puisque tous les ans 65 ouvrages traduits en norvégien sont ainsi achetés à 500 exemplaires. Pour la période 1999 – 2000, 11 ouvrages d'auteurs provenant des pays tiers ont bénéficié de ce mécanisme de soutien.

Pour les 3 missions précitées, l'intervention du NK peut avoir une dimension coopération extérieure, mais celle-ci n'en est jamais l'objectif final et est assez difficilement identifiable. En fait le NK remarque qu'un nombre de plus en plus important de projets faisant l'objet d'une demande de subvention du NK ont une dimension internationale et notamment de coopération extérieure. Il peut aussi bien s'agir de projets en Norvège en partenariat avec des pays tiers ou bien de projet se déroulant dans des pays tiers et impliquant des opérateurs culturels norvégiens. Cette évolution est liée au phénomène d'internationalisation des échanges culturels qui touche de plus en plus les opérateurs culturels norvégiens, notamment les festivals.

Pays tiers prioritaires

Il n'existe pas de pays tiers prioritaires.

Partenaires dans la mise en œuvre

De façon ponctuelle, le NK peut agir avec d'autres acteurs culturels norvégiens comme *NORAD*, le Collège des Arts visuels ou les collectivités régionales et locales. Cependant, il n'existe pas de partenariat structurel et véritablement organisé.

Modalités de suivi et/ou d'évaluation de la structure

Le NK dispose d'une unité de recherche et d'évaluation, chargée notamment de s'assurer que les projets subventionnés font l'objet d'évaluation, ce qui est capital compte-tenu du caractère expérimental de la plupart d'entre eux.

Moyens humains

Le NK compte environ 45 agents, dont 20 chefs de sections et chargés de mission spécialisés par domaine culturel (littérature, spectacle vivant, arts plastiques, patrimoine, bâtiments culturels, musique, nouvelles technologies) directement impliqués dans les projets soutenus par le NK. Un chargé de mission s'occupe principalement des projets multiculturels et pluridisciplinaires (dont une part importante à la CESCA). Pour ce qui est de la part consacrée à la CESCA par les autres chargés de mission ainsi que celle consacrée à ce domaine par le directeur du NK, il est assez difficile de l'isoler, mais on peut estimer que sur l'ensemble le NK consacre à la coopération extérieure avec les pays tiers environ 1,5 ETP³⁷.

³⁵ Chiffres 2002, source : *Norsk Kulturråd, Extrait du rapport d'activités 2002*

³⁶ Source : Entretien téléphonique, janvier 2004

³⁷ Sources : Entretien téléphonique, février 2004, ETP = équivalent temps plein

Moyens financiers

En 2002, le budget global du NK (hors financement de fonctionnement) est de 227 M NOK, soit 31 M€³⁸ ; environ 8 535 M NOK soit 3,6% de ce budget est consacré à la CESCA soit approximativement 1 M€³⁹.

Notons que le budget global du fonds a augmenté de 26% depuis 1999, ce qui s'explique notamment par le mouvement de déconcentration des missions du Ministère de la Culture, déléguées au NK.

Exemples⁴⁰

– *Programme Mosaikk 1998 - 2001*

L'objectif de ce programme, achevé fin 2001, était de promouvoir la diversité culturelle, de soutenir les « arts mineurs » (peu développés et moins connus) et de favoriser les liens entre ces derniers et les arts plus classiques. A partir de 2002, la dimension multiculturelle est présente dans l'ensemble des projets soutenus par le NK. On note que depuis ce programme les crédits consacrés aux activités à dimension multiculturelle ont augmenté de façon significative.

– *Participation à la Foire internationale du livre de Cuba 2002*

A l'occasion de la Foire internationale du livre de Cuba, le NK est intervenu pour présenter le système norvégien d'achat de livres qu'il a mis en place pour soutenir le secteur de l'édition.

– *Participation à la visite officielle de la Norvège en Chine en 2002*

Deux représentants du NK ont pris part, avec d'autres organismes tel NORAD, à une délégation officielle norvégienne de visite en Chine, qui visait à développer des actions de coopération entre les deux pays.

4 Autres acteurs identifiés

*Ibsen Senteret*⁴¹

Fondé en septembre 1992 au sein de l'Université d'Oslo, la mission du Centre d'études est de coordonner et de renforcer la recherche sur Henrik Ibsen en Norvège et dans le monde. Le Centre d'Etudes Ibsen propose aux chercheurs des séminaires de formation sur les travaux et œuvres de l'écrivain. Ces cours sont donnés dans le cadre d'une coopération entre le Département d'Etudes Scandinaves et de Littérature comparée, le Département de musique et d'art dramatique ainsi que le Département Média et Communication de l'Université d'Oslo. Le centre organise également des conférences et des séminaires à l'étranger pour les spécialistes d'Ibsen.

Plus de 150 chercheurs de 17 pays différents ont participé à la 10^{ème} Conférence Internationale dédiée à Ibsen qui s'est tenue à l'Université de Brooklyn, Long Island, en juin dernier, sous la tutelle de l'Association américaine Ibsen.

Les mécènes de l'évènement sont le Ministère norvégien des Affaires Etrangères, le Comité national pour Ibsen en Norvège, la fondation "Liberté d'Expression", la ville d'Oslo et la fondation américano-scandinave.

³⁸ Source : Entretien téléphonique, février 2004

³⁹ Source : Entretien téléphonique, février 2004

⁴⁰ Source : Entretien téléphonique, janvier 2004

⁴¹ Centre d'études Ibsen

Source : <http://www.hf.uio.no/ibsensenteret/>

Norwegian Literature Abroad (NORLA)⁴²

La fondation NORLA est un bureau d'information, subventionné par l'État, à but non lucratif. Sa mission est de promouvoir les œuvres littéraires norvégiennes et les auteurs norvégiens à l'étranger. Son budget annuel global, alloué par le Ministère de la Culture, est d'environ 116,6 K€ ; 55,7 K€ sont affectés à la coopération dont 75% à la CESCA soit 41,8 K€. Elle emploie 5 personnes.

En matière de CESCA, elle intervient de différentes manières et en particulier, elle :

- sert de médiateur entre d'une part les maisons d'édition norvégiennes et les auteurs norvégiens et d'autre part les traducteurs étrangers, les éditeurs étrangers, les universités ou toute autre personne partageant un intérêt pour la littérature norvégienne ;
- subventionne la traduction d'œuvres littéraires norvégiennes par les maisons d'édition étrangères (l'octroi de la subvention à la traduction des œuvres littéraires est impérativement subordonnée à une première publication par une maison d'édition norvégienne) ;
- organise des séminaires pour traducteurs et éditeurs en Norvège et à l'étranger ;
- organise la promotion et la présentation d'écrivains norvégiens à l'étranger ;
- participe aux salons internationaux du livre ;
- constitue et met régulièrement à jour la bibliographie des œuvres littéraires norvégiennes traduites en langues étrangères ;
- accueille et conseille toutes personnes et en particulier les traducteurs ;
- édite des publications sur la littérature norvégienne contemporaine.

Ses partenaires sont essentiellement le Ministère des Affaires Etrangères, l'Union des auteurs norvégiens, l'Union des traducteurs norvégiens et l'Association des éditeurs norvégiens.

Les critères d'attribution de subventions font l'objet de critères précis, et les formulaires de demandes sont aisément accessibles sur leur site.

Ses actions de coopération concernent principalement l'Asie (en dehors du Japon et de la Corée, la région du Golfe et l'Iran). Les pays européens restent néanmoins prioritaires.

Ses interventions font l'objet de rapports annuels. Le nombre d'écrivains norvégiens traduits en langues étrangères a considérablement augmenté.

Norsk Musikkinformasjon⁴³

Le MIC a été créé en 1979 sur l'initiative de l'association des compositeurs norvégiens. Il est la section norvégienne de l'Association internationale des centres d'information sur la musique qui regroupe 43 centres similaires dans 38 pays différents.

Le MIC est largement subventionné par le Ministère de la Culture ; son budget 2002 est d'environ 1 371 K€. Il emploie environ 14 personnes.

Ses objectifs sont de définir et de fournir l'information concernant le répertoire national musical. Les pays prioritaires sont ceux de la région du Golfe, l'Iran, la Canada, l'Australie et la Nouvelle Zélande.

- *Office for Contemporary Art Norway⁴⁴*

L'*Office for Contemporary Art Norway* a été créé par le Ministère chargé des affaires culturelles et par le Ministère des Affaires étrangères à l'automne 2001. L'objectif principal de

⁴² Littérature norvégienne à l'étranger

Source : <http://www.norla.no>

⁴³ Centre d'information sur la musique, <http://www.oca.no/>

Source : <http://www.mic.no>

⁴⁴ Office norvégien d'art contemporain

l'Office est de développer les échanges dans le domaine de l'art contemporain entre la Norvège et la scène internationale.

- *Norwegian Concert Institute (Rikskonsertene)*⁴⁵

Le *Norwegian Concert Institute* est une institution publique. Il organise des concerts dans le pays. L'un des objectifs majeurs de l'Institut est de favoriser et renforcer la coopération musicale à travers la Norvège et entre la Norvège et les autres pays. L'Institut a également contribué, depuis sa création en 1968, à la diffusion des musiques du monde. Depuis 1987, une place privilégiée a été accordée aux musiques non occidentales. Dans ce cadre, *NORAD* a joué un rôle de relais particulièrement important.

- *Network of Performing Arts (Nettverk for Scenekunst)*⁴⁶

Le *Network of Performing Arts* consiste en une coopération entre le Black Box Theatre à Oslo, le BIT Teatergarasjen à Bergen et le *Teaterhuset Avant Garden* de Trondheim qui vise à faire circuler des productions artistiques. Ces trois théâtres en réseau jouent également un rôle important dans la coopération internationale pour le spectacle vivant.

- *Centre for African Cultural Promotion (C.A.K.)*⁴⁷

C.A.K. est une fondation à but non-lucratif créée en 1977 à Oslo. Politiquement neutre, la Fondation s'est donnée pour objectif de promouvoir la culture africaine dans toute sa diversité et de favoriser le développement de la coopération culturelle entre le continent africain et la Norvège.

- *Du store Verden! (DsV)*⁴⁸

Du store Verden! est un réseau de programmeurs, d'organisations, d'institutions, de groupes artistiques et d'autres ressources culturelles et organisationnelles. Ce réseau contribue au développement de l'art international et de la coopération artistique, en Norvège et à l'international.

- *Le International Cultural Centre and Museums*⁴⁹

Le *International Cultural Centre and Museums (IKM)* organise des expositions, des séminaires et des cours auxquels participent des professionnels de la culture de nombreux pays. Il sert de centre de ressources et de conseil pour la communication multiculturelle.

- *Mela/Horisont*⁵⁰

Horisont est une fondation culturelle indépendante, qui utilise les échanges culturels pour rendre plus visible l'art et la culture des groupes minoritaires. Mela 2002, festival dédié à la culture pakistanaise, a été lancé en septembre 2002 à Oslo. Il s'agissait du premier Horisont-festival.

- *Nordic Black Theatre*⁵¹

Nordic Black Theatre a été créé en 1991 et la *Nordic Black Theatre School* en 1993. La politique de l'école vise à servir les minorités ethniques à travers l'art et la culture, à les revaloriser en construisant des modèles positifs et une nouvelle estime de soi.

⁴⁵ <http://www.rikskonsertene.no/>

⁴⁶ Réseau du spectacle vivant, <http://www.blackbox.no/>, <http://www.bit-teatergarasjen.no/>, <http://www.avantgarden.no/>

⁴⁷ Centre pour la promotion de la culture africaine <http://www.cak.no/>

⁴⁸ <http://du-store-verden.no/>

⁴⁹ <http://www.museumsnett.no/ikm/>

⁵⁰ <http://www.horisont.org/>

⁵¹ <http://www.nordicblacktheatre.no/>

- Différents festivals

Durant la dernière décennie, de nombreux festivals ont été créés en Norvège. Plusieurs disposent de larges réseaux internationaux.

5 Annexes

Liste des personnes rencontrées

- Ministère des Affaires étrangères, Département de la presse, des relations culturelles et de l'information
M. Arne GJERDMUNSEN, chef d'unité
- *Direktoratet for Utviklingssamarbeid* (NORAD, *Norwegian Agency for Development Cooperation* / Agence norvégienne de coopération au développement)
M. Arild SKARA, conseiller
- *Norsk Kulturråd* (Conseil norvégien pour les affaires culturelles)
M. Ole Jacob BULL, directeur
M. Jean-Yves GALLARDO, conseiller
- Ministère de la Culture et des Affaires ecclésiastiques, Département de la Culture
Mme Margaretha OSTERN, directeur général adjoint

Bibliographie

- Budget 2003 du Ministère des Affaires étrangères
- *Evaluation activities of the Norwegian Ministry of Foreign Affairs, Annual report 2001*
- *Focus on Norwegian Development Cooperation, Statement to the Storting on Development Cooperation Policy 2002, Report on Norwegian Development Cooperation in 2001*, Ministère des Affaires Etrangères
- *NORAD, Annual report 2001*
- *NORAD 2001, Guide for institutional cooperation*
- *NORAD 2000, The country approach*
- *NORAD invests in the future, NORAD's strategy for 2000-2005*
- *NORAD's support to culture*
- *Norsk Kulturråd, 2000, 2001, 2002* (rapports d'activités)
- *Norsk Kulturråd, extrait du rapport d'activités 2002*

Sites Internet

- Site Internet sur les institutions norvégiennes : <http://www.odin.no>
- Site Internet du *Norsk Kulturråd* : <http://www.kulturrad.no>
- Site Internet du Ministère de la Culture : <http://www.odin.dep.no/kwkd>
- Site Internet du Ministère des Affaires étrangères : <http://www.odin.dep.no/ud>
- Site Internet du *Norwegian Literature Abroad* : <http://www.norla.no>
- Site Internet du MIC, Centre d'information sur la musique : <http://www.mic.no>
- Site Internet du Festival international du film de Bergen : : <http://www.biff.no>
- Site Internet du *Ibsen Senteret* : <http://www.hf.uio.no/ibsensenteret>